

Les Bois, le 15 juin 2021

Avis officiel N° 6/2021

CHANGEMENT À L'AGENCE COMMUNALE AVS

Après plus de 20 ans de services, Madame Sabine Egger a dû quitter son poste pour des raisons de santé. Depuis mars 2020, elle est remplacée par Madame Marlyse Jobin, collaboratrice à l'Administration communale, qui a été nommée Agente communale AVS dès le 1^{er} mai 2021.

Le Conseil communal tient à remercier sincèrement Madame Sabine Egger pour toutes ces années de services auprès de la population et lui adresse ses meilleurs vœux.

Les horaires d'ouverture du guichet de l'Agence communale AVS sont les suivants :

- Tous les matins : de 10 heures à 11 heures
- Les mardis après-midis : de 16 heures à 18 heures
- Les mercredis et vendredis après-midis : de 16 heures à 17 heures



INSCRIPTIONS AU CHÔMAGE NOUVELLES DISPOSITIONS LÉGALES

Dès le 1^{er} juillet 2021, suite à une révision de la législation fédérale sur l'assurance-chômage, les citoyens jurassiens devront **s'inscrire au chômage** non plus dans les communes, mais **à l'ORP**.

Vous devez vous inscrire prioritairement via la plateforme d'accès aux services en ligne www.jura.ch/Inscription auprès d'un ORP. Toutefois, il vous sera également possible de vous inscrire en vous présentant au guichet de l'ORP, rue Bel-Air 5, à Saignelégier. Il est vraisemblable que lors des inscriptions au guichet, vous devrez présenter une attestation de domicile établie par la commune. L'ORP vous incite donc à privilégier l'utilisation de la plateforme précitée.



VACANCES ANNUELLES

Nous vous informons que les vacances de l'Administration communale et de l'Agence communale AVS auront lieu

du lundi 19 juillet au dimanche 8 août 2021

En cas d'urgence, s'adresser à : Madame le Maire, Marianne Guillaume, ☎ 079/936.08.92



VOTE PAR CORRESPONDANCE

Le taux de participation n'a jamais été aussi important que lors des dernières votations. Néanmoins, plusieurs citoyens ont voté de façon erronée et les votes n'ont pas pu être pris en considération.

En effet, si vous nous transmettez uniquement la petite enveloppe de vote, sans l'enveloppe de transmission, le vote ne peut pas être pris en compte. Il en va de même si vous nous remettez une autre enveloppe que l'enveloppe de transmission officielle, si vous ne signez pas la carte de vote ou que vous insérez les votes de deux personnes dans une seule enveloppe. Les enveloppes déposées à La Poste non affranchies ne sont également pas valables.

Toutes les instructions pour voter par correspondance figurent au dos des enveloppes de transmission. Nous vous prions de bien vouloir vous y référer scrupuleusement ; d'avance, nous vous en remercions.



RAMASSAGE DES DÉCHETS ENCOMBRANTS

Le ramassage des déchets encombrants, de la ferraille, des appareils électriques et électroniques aura lieu sur la Place du Champ de Foire les mercredis suivants :

21 juillet 2021 - 15 septembre 2021 - 10 novembre 2021

Le Conseil communal a décidé de maintenir l'organisation mise en place sur rendez-vous en raison des mesures sanitaires à respecter, et ce jusqu'à nouvel avis. Dès lors, vous êtes priés de vous annoncer au Secrétariat communal, ☎ 032/961.12.37 ou par mail à marlyse.jobin@lesbois.ch, pour fixer l'heure de votre passage.



Conseil communal